



**Procès-verbal n° 1/2022 de l'Assemblée générale
le vendredi 06 mai 2022 à 18 heures,
au Restaurant du Sporting à Colombier**

Présents:

Pierre de Marcellis, président ad-intérim
Michel Tardin, vice-président
Monique Riera, secrétaire
Thierry Tièche, caissier

Membres présents: Thierry Montandon, Jean-François Béranek, Jean-Marc Riedi, Fernand Dupré, Antonio La Sala et Sonia Hernandez Veliji

Madame, Monsieur, chers collègues,

Nous vous souhaitons la bienvenue à notre assemblée générale et vous remercions d'avoir répondu favorablement à la convocation.

Avant d'entamer l'ordre du jour, nous vous faisons part, des membres disparus depuis notre dernière AG :

Il s'agit de 36 décès document transmis à Michel Tardin.

Je vous invite à respecter quelques instants de silence pour honorer leur mémoire.

Ordre du jour :

Est-ce que quelqu'un demande une modification de l'ordre du jour ?

Si ce n'est pas le cas nous vous proposons d'ajouter deux points, pour information uniquement, le point 2a CPCN développé par Jean-Marc Riedi et le point 2b la faitière AF3CP par M. Jean-François Béranek.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mai 2019 à Chézard St.-Martin

Vous avez toutes et tous reçu ce pv. Avez-vous des questions, des commentaires ?
Si tel n'est pas le cas, je vous propose de l'accepter par un levé de main.

2. Rapport du président sur l'exercice écoulé allongé en raison du Covid

Chers collègues, malgré le Covid, l'État a continué de fonctionner, sans entendre de critiques particulières de la part de la population et cela grâce à vous. Les collaborateurs ont bénéficié de facilités leur permettant d'accomplir leur travail, notamment par le télé travail. Beaucoup d'ailleurs ont trouvé l'expérience intéressante.

La fréquence de nos relations et rencontres avec le Conseil d'État sont restées les mêmes, pas toujours en présentiel, mais par vidéo-conférence.

Cela étant, le dialogue a toujours été constructif même si sur certains points il y a désaccord. Mais on sent tout de même une volonté d'écoute et non pas d'entrer en confrontation.

Finalement notre employeur, après plusieurs années de lutte s'est déclaré d'accord que nous puissions adresser, à tous les collaborateurs, des informations par e-mail. Libre à chacun de se désinscrire. Il reste à finaliser le projet.

Au niveau de la progression salariale durant ces prochaines années, l'octroi de l'échelon n'est pas remis en cause.

En effet, les départs à la retraite compenseront cette progression salariale, afin d'en maîtriser la masse.

S'il y avait des mesures à prendre ce serait plutôt au niveau des primes ! Mais cela ne touche que peu de monde et les montants sont insignifiants.

La SMF a aussi rencontré plusieurs collaborateurs et collaboratrices pour conseils suite à des problèmes rencontrés avec la hiérarchie.

C'est de l'écoute, des conseils, mais nous ne pouvons aller plus loin dans cet accompagnement du fait que la SMF n'a pas de protection juridique, protection juridique proposée il y a plusieurs années, mais refusée par les membres en raison du coût d'une telle prestation.

Mais par les temps qu'on vit, votre comité ne peut que vous recommander une telle assurance.

Votre comité recommande aussi de vous assurer pour le salaire manquant de 20% en cas de maladie ou d'accident, après un délai de 6 mois durant lequel le salaire est versé à 100%. Évidemment la prime auprès de la Vaudoise a pris l'ascenseur, mais elle reste très intéressante en cas d'incapacité de travail suite à une maladie ou un accident de longue durée.

Si le montant de la prime a pris l'ascenseur c'est aussi par notre faute en raison de trop peu de personnes intéressées par cette prestation et ne souhaitant pas payer cette assurance. Dès lors, le cercle des membres est faible.

Car il faut absolument éviter qu'en plus de la maladie, vienne s'ajouter le problème financier.

Bien entendu, comme chaque année votre comité vous rappelle l'importance d'une association forte, objectifs qui ne peuvent pas être atteints sans représentation syndicale avec une base forte. Dès lors, faite de la pub autour de vous et répétez que rien ne vient tout seul, car les enjeux sont grands notamment pour la future retraite de chacun, ainsi que pour conserver nos acquis, voire de les améliorer. Le dernier exemple a été une attaque de la droite de réduire les prestations en cas de maternité.

Heureusement, les prestations n'ont pas été réduites mais améliorées.

Au niveau de la Caisse de pensions – nouvellement dénommée CPCN – je donne la parole à M. Jean-Marc Riedi.: vice-président de la commission de placement

En 2021 Performance brute 8.4% / net 8.13%

Compte tenu des mesures de consolidation prises par le Conseil d'Administration ces dernières années, il a été décidé d'attribuer 5% sur les avoirs des Actifs et une 13^{ème} rente extraordinaire (non renouvelable) versée aux Retraités en début 2022.

A notre grande surprise une interpellation a été faite au grand conseil pour s'étonner que la caisse « gaspille » l'argent des assurés.

Ce n'est pas le cas, la caisse est saine et bien gérée.

Il est important pour une caisse de pension de pérenniser l'avenir mais aussi de verser des prestations appropriées et justes à ses assurés !

Au 29 avril 2022, le portefeuille est en baisse de 5.64% surperformant son indice de 0.36%
La réserve de fluctuation de valeur RFV (coussin de sécurité) se monte à 702 millions, elle était de 944 millions au 01.01.2022

Les cotisations des actifs et des employeurs ont été réduites au 1^{er} janvier.
Pour les actifs -1.2% toutefois chaque assuré a la possibilité de cotiser 1% à titre personnel. Cela engendrera une amélioration de sa situation mais c'est facultatif et modifiable chaque année.

Au niveau de AF3CP, je donne la parole à M. Jean-François Béranek

1. Assemblée générale :

Depuis le 10 mai 2019, date de la constitution de l'AF3CP nous n'avons pas eu d'AG.
Les comités des différentes associations se sont entendus afin que lors des différents AG de nos associations respectives le président de l'AF3CP présenterait les rapports et les comptes de l'AF3CP afin de les faire valider. Ceci dans un souci, particulièrement en période de pandémie, d'éviter la multiplication des regroupements.

Depuis l'AF3CP a décidé que nous ferons aussi notre AG, selon les statuts. Nous allons organiser notre AG en collaboration avec une de nos associations membres, si possible en alternance. Cette année c'est la SAFCN – société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloise qui nous invite.

RESERVEZ d'ores et déjà la date du vendredi 17 juin 2022 à la Grande Salle du Cerneux-Péquignot, à 17h00.

Un apéritif et un repas suivront, pour lequel il faudra s'inscrire en temps voulu.

2. Recherche de nouveaux membres :

Nous nous sommes approchés ou avons été contacté par la fédération des sapeurs-pompiers et le personnel forestier. Pour le moment ils ont d'autres soucis et demandent à rester en contact. Le personnel forestier est en train de se concocter une CCT et cela les occupe suffisamment.

Une partie du personnel du tribunal a été contacté et les magistrats se sont approché de nous. Ces derniers vont en débattre dans leur comité.

3. Internet :

Pour le moment le site de la SMF abrite celui de l'AF3CP. Mais pour la première assemblée générale de l'AF3CP, donc en juin, un nouveau site indépendant vous sera proposé. Il est actuellement en gestation, à l'essai pour le comité avant sa réalisation finale. Il est construit sur le modèle utilisé par les communes, ECHO et nous est offert, ainsi que son suivi. Ce sera vraisemblablement WWW. AF3CP.ch

4. Question à poser à la SMF :

Cela concerne les comptes. Les statuts avaient prévu que la cotisation annuelle serait de Fr 10.- par personne. Finalement vu l'état des finances de l'AF3CP, le peu de dépenses, le fait que nous ne souhaitons pas capitaliser, le comité de l'AF3CP a proposé de descendre à Fr 5.- la cotisation. Se pose alors la question du remboursement du trop versé par chaque association. Acceptez-vous que chaque association reçoive en retour la moitié de leur cotisation ? cela représente un total de Fr. 1635.- que l'AF3CP devrait reverser, dont la part de la SMF se monte à FR. 1085.-. Cela ne concerne qu'une année, car les cotisations ont déjà été corrigées depuis. Comme vous le verrez lors de l'AG de l'AF3CP les comptes au 31 décembre 2021 présentent un solde Fr 5189.98.- Les dépenses n'ont été que de Fr 60.-

Merci de votre attention et rendez-vous au 17 juin.

En résumé, voilà l'activité de la SMF. Merci de votre attention.

3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, budget 2023

4. Discussion et adoption des rapports

Pas de discussion particulière, les rapports sont adoptés.

5. Cotisations:

Les finances sont saines et votre comité vous propose le maintien de la cotisation à Fr. 60.-- par année pour les membres actifs et de Fr. 30.-- pour les retraités.

6. Nomination du comité et des vérificateurs des comptes

Pierre de Marcellis, président ad-intérim

Michel Tardin, vice-président

Monique Riera, secrétaire

Thierry Tièche, caissier

Jean-François Béranek

Fernand Dupré

Thierry Montandon

Antonio La Sala

Jean-Marc Riedi

Sonia Hernandez Veliji

Toutes ces personnes se représentent pour l'année en cours, il n'y pas d'opposition.

Pour les vérificateurs, ont fonctionné M. Jean-Pierre Collaud, M. Willy Debély.

Nouveaux vérificateurs de compte : M. Jean-Pierre Collaud, M. Willy Debély et comme suppléant, Philippe Augsburgger.

7. Nomination du président

Aucune

8. Proclamation des jubilaires

Il y a huit jubilaires présents, il y a en tout 58 jubilaires dont 26 se sont excusés.

9. Proposition

M. Willy Debély désire que le comité fasse plus auprès du Conseil d'Etat pour qu'on puisse avoir plus de membres.

10. Divers

Une dernière question - est-ce qu'une personne non inscrite au souper souhaite finalement rester avec nous? Non personne.

Voilà Mesdames et Messieurs, je clos cette assemblée et je vous invite à prendre l'apéritif.

La secrétaire
Monique Riera